



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions paramédicales

Question écrite n° 47523

Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les préoccupations des orthophonistes consécutives à la fois au report du dossier « réforme des études d'orthophonie » décidé le 18 novembre 1996 et à la teneur même des propositions qu'il contient. Il lui rappelle que cette réforme, en instance depuis 1994, est très attendue par les centres de formation d'orthophonistes qui considèrent même qu'il y a urgence. Dans cette perspective, il tient également à lui faire part de leur désir que cette réforme réponde aux évolutions de leur discipline ce sur quoi le projet reporté ne semble pas recueillir, en l'état, leur adhésion. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement des travaux préparatoires et les principales dispositions de ce projet de réforme des études d'orthophonie ainsi que le délai dans lequel il compte prendre l'arrêté les concernant.

Données clés

Auteur : [M. Albertini Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47523

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 355